PREMIÈRE TRADUCTION FRANÇAISE

DES ÉPITRES D'ANGE POLITIEN

ET DE SES CONTEMPORAINS ILLUSTRES

PAR UN CHÂNOINE DE SAINT-PAUL DE LYON EN 1682.

The numerous correspondents of Politian, form a constellation of learned men whose histories, as intimately connected with that of the revival of letters, are deserving of more minute research than has perhaps hitherto been bestowed upon them.

GRESWEL, Memoirs of A. Politianus.

Ce n'est pas un inconnu qui vient se présenter aux lecteurs de la Revue du Lyonnais, avec ces savantes lettres. Politien, leur auteur, a fait l'objet d'une étude fort attachante, lue en 1861 à la Société littéraire de Lyon par le regretté M. Chastel, et insérée dans ses annales de 1862. Celles de 1871 mentionnent (p. xLvi du Compte-Rendu) une traduction de quelques lettres de Politien, et des notes biographiques sur ce célèbre précepteur de Léon X. Je viens les compléter par des indications bibliographiques relatives au même sujet; elles emprunteront tout leur intérêt à quelques particularités peu connues de notre histoire locale, et aux noms lyonnais qu'elles mettront en lumière.

Un appréciateur éclairé des œuvres de Politien, Bernard de La Monnoye, frappé de l'importance de sa correspondance latine, s'étonnait que dans un siècle si fécond en traducteurs, ce recueil n'eût pas trouvé le sien. Il est vrai qu'au xviie siècle, la langue latine seule employée entre ces correspondents, loin d'être pour leurs lettres

une sorte de linceul d'où il fallût les tirer pour en faire valoir les trésors, en assurait au contraire la diffusion. Ainsi, Montausier, l'heureux époux de la belle Lucie d'Angennes, qui faisait un grand cas des lettres d'Ange Politien, en avait toujours des exemplaires qu'il donnait volontiers aux savants qu'il honorait de sa puissante amitié.

Nous lisons dans les mélanges de Vigneul Marville qu'un abbé de Chavannes « auquel il fit ce régal » lui dit, en le remerciant, que cet auteur « vait été loué dans une épitaphe d'être un ange d'une espèce extraordinaire qui n'ayant qu'une tête, avait trois langues:

Politianus hoc tumulo jacet, Angelus unum Qui caput, et linguas, res nova, tres habuit.

M. de Montausier qui ne trouvait jamais rien de bien, à sa fantaisie, répondit à l'abbé que c'était là l'éloge d'une femme et non pas d'un homme. « Cela serait vrai, Monsieur, répartit l'abbé, si le poète avec trois langues, avait donné trois têtes à Ange Politien (1).

Voici, du reste, en quels termes, quarante ans plus tard, Bernard de La Monnoye recommandait cette œuvre dans le Ménagiana:

- « Les lettres d'Ange Politien, et les réponses qu'on y a faites, recueillies en un volume divisé en douze livres, mériteraient fort, par l'abondance des bonnes choses qu'elles contiennent, qu'un habile homme, qui aurait du loisir, entreprît de les traduire, et d'y ajouter des commentaires propres à éclaircir les endroits obscurs, et surtout l'histoire des sçavants de ce temps-là (2). »
 - (1) Dom d'Argonne, Mélanges, Paris, 1725, t. IIe, p. 182.)
- (2) Menagiana, tome ler, p. 137, éd. de 1729. Ces douze livres contiennent 257 lettres, soit 141 de Politien et 116 qui lui sont adressées. D'après la Biogr. univ. d'Hoefer, c'est un des documents les plus intéressants et les plus instructifs à consulter pour l'histoire littéraire de ce temps. (V. l'art. Politien.) Les correspondants de Politien, ceux du moins dont il a publié les réponses, sont au nombre de trente-six.

Ce n'est pas dans notre pays que ce conseil a été entendu; mais en Angleterre, en Allemagne et en Italie où Lod. Dolce, Ott. Mencken et Will. Greswel se sont emparés avec succès de l'idée de notre compatriote La Monnoye, tandis qu'on a pu dire qu'en France, sa voix était restée sans écho. Cette indication est rigoureusement exacte; mais avant La Monnoye, dont le Ménagiana parut en 1715, un pieux et savant Lyonnais, dignitaire du chapitre de Saint-Paul, avait traduit les deux premiers livres de ces épistres, et la Sylve du même auteur, intitulée: Ambra.

Il aurait sans doute achevé de faire passer dans notre belle langue du xvnº siècle les dix autres livres de cette correspondance, et le reste des œuvres latines du même écrivain, sans l'événement tragique qui causa sa mort le 30 du mois d'août 1704. Cette catastrophe qui faillit coûter la vie à un autre Lyonnais digne de mémoire, est ainsi rapportée par le survivant, l'illustre Claude Brossette (1),

(1) Claude Brossette, né en 1671, à Theizé, seigneur de Varennes et de Rappetour, échevin de Lyon en 1730, fondateur de la Bibliothèque de la ville de Lyon, et son premier conservateur, était fils d'Anthoine Brossette et de Anthoinette Fornas. Il eut deux frères jésuites et une sœur, Thérèse Brossette, mariée, vers 1685, avec Claude Sain, dont le fils, noble Anthoine Sain, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, agrégé au collége des médecins de Lyon, fut inscrit, sans réserve, au registre des nommées, le 14º août 1710, et épousa Marie Chorel par contrat, reçu Michon, notaire, le 7 juin 1721. Paul Sain, né de ce mariage, fut conseiller-secrétaire du Roy au Parlement de Dijon, en 1762, seigneur de la Couz, Montfalcon, Chalcy, Saillans et la Bertinière, en 1767 - baron de Senevas, Saint-Romain-en-Jarrest, Chagnon, Valileurie et dépendances, le 12 juillet 1769. Il avait épousé, le 9 janvier 1753, Jeanne Bruyset de Sainte-Marie. De ce mariage sont nés : 1º André-Paul Sain-Rousset, baron de Vauxonne, ancien maire de Lyon; 2º Pierre-Jacques Sain de Manévieux, qui comparut à l'assemblée de la noblesse du Lyonnais en 1789; 3º Andrée-Claudine Sain de La Couz, mariée à Gauthier de Murnand, officier d'artillerie sous Louis XVI. Claude Brossette épousa, le 20 juin 1706, Marguerite Chavany. Il en eut deux fils et deux filles.

dans une lettre adressée à Boileau, son ami, en septembre de la même année :

« J'étais, dit-il, avec le chantre d'une des principales églises de Lyon, et nous nous entretenions sur un pont de bois que l'on vient de construire sur la Saône. On avait élevé sur ce pont un grand ouvrage de charpente, composé de huit ou dix grosses poutres de sapin, longues de quarante pieds chacune, en forme d'arcs-boutants, qui soutenaient cet ouvrage. Le chantre et moi nous étions depuis un moment au milieu de ce pont, et environnés de cette machine élevée par-dessus, quand tout à coup elle se détacha du pont, et se renversa dans la rivière avec un bruit épouvantable. Le chantre en fut écrasé sur la place, à mes côtés, et moi, par une espèce de miracle, j'en fus garanti sans aucun mal. La Providence me réserve sans doute pour quelque chose de meilleur. Quoi qu'il en soit, voilà pour moi un grand sujet de méditation.... »

Cizeron-Rival qui rapporte cette lettre (1), nous fait connaître dans une note le dignitaire du chapitre de Saint-Paul (2), dont il s'agit ici. C'est Louis de Chavannes de

L'un des fils épousa Marguerite-Françoise Pestalozzi, sœur du célèbre médecin de ce nom; l'une des filles fut mariée à Robert de La Bâtie. (Cizeron-Rival, loc. cit.)

- (1) Tome II, page 50.
- (2) Ce chapitre comprenait trois dignitaires: le chamarier, le chantre et le sacristaiu-curé. Les chanoines primitivement fort nombreux furent, en 1337, limités à dix-huit. L'illustration personnelle de ses dignitaires, dit M. Meynis, dans Les anciennes églises paroissiales de Lyon, contribuait à augmenter l'éclat qui environnait le chapitre; la plupart de ces dignitaires appartenaient aux plus nobles familles de la province. C'est ainsi qu'à dater de 1193, on trouve sur la liste des chamariers de Saint-Paul, Humbert, fils de Guy II, comte de Forez, Jean d'Albon, Louis de Villars, Charpin, Guillaume Palmier, Benoît Buatier, Odon de Varissan, Cropet et Dominique Périchat qui laissa une riche bibliothèque; Pierre de Villars, depuis, archevêque de Vienne en 1560, Pierre de Gondy qui fut archevêque de Paris, Mathieu de Varey, de Bellièvre, Chavannes de Rancé, de Laurencin, etc.

Rancé de Gletteins, escuïer, seigneur de la Ray, prestre, docteur en théologie, chanoine et chantre de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon, lequel fut précisément le traducteur inédit des deux premiers livres des Épistres d'Ange Politien, et des autres productions latines, dont j'ai parlé en commençant ce travail.

Un mot d'abord sur la famille illustre à laquelle il appartenait.

Le sieur de Quincarnon, dans son ouvrage intitulé: La fondation et les antiquités de la Basilique collégiale, canoniale et curiale de Saint-Paul de Lyon, etc. (1), dit au chapitre des Capitulans illuminés par la naissance ou par les vertus ou par les sciences (page 66): Louis de Chavannes de Rancé-Gletteins, aujourd'huy 1682, chantre de cette église séculière et collégiale, porte : d'azur, au croissant d'argent. Devise : Crescit et implet.

Ce n'est pas là exactement la devise des seigneurs de Rancé, qui par allusion, sans doute, au croissant contenu dans leurs armes, avaient écrit autour de leur écusson: Crescendo virtus augetur. Mais le dignitaire ecclésiastique qui nous occupe était bien en effet issu de la maison de Rancé-Gletteins, de la branche de Chavannes, dont je dois donner à présent la généalogie, d'après Guichenon et les Mazures de l'Ile-Barbe; on verra que loin d'être ici un hors d'œuvre, elle se lie intimement aux notes bibliographiques que j'ai annoncées, à cause du sort subi par son manuscrit dans la famille de notre traducteur capitulant.

C'est au xve siècle qu'on voit paraître dans l'histoire du Beaujolais les seigneurs de la maison de Rancé. L'un d'eux, Philippe de Rancé, trésorier de Beaujollois, fut au nombre des députés de la duchesse de Bourbon à l'as-

⁽¹⁾ Lyon, sans date, in-12. M. Monfalcon a donné, en 1846, une nouvelle édition de cet ouvroge rarissime, tirée seulement à vingt-cinq exemplaires pour la collection des bibliophiles lyonnais.

semblée qui eut lieu à Vimy (Neuville), le 19e aoust 1425 pour régler ses différents avec le duc de Savoye, pendant la captivité du duc Jean, fait prisonnier de guerre des Anglais, à la funeste journée d'Azincourt. Son fils, Michel de Rancé était, en 1446, procureur-général du sire de Beaujeu, en toute sa terre, et, en cette qualité, prit part à une assemblée convoquée à Villars le 1er may 1446, d'après Gui-'chenon, pour juger de la prétention du duc de Savoye sur plusieurs places de la Dombes (1). Après eux Jean et Philibert remplirent successivement l'office de trésoriers généraux. Louvet (2) en cite trois au nombre des échevins de Villefranche, enfin, l'un de ces derniers reçut en Dombes, pays qui dépendait alors de la même souveraineté, le fief de Gletteins, son château, le domaine (dominium), et y fonda, à la fin du xvº siècle, une maison bientôt divisée en deux branches, reconnaissant pour chefs, Philippe et Étienne de Rancé, tous deux fils de Jean de Rancé-Gletteins et de dame Armande d'Annonay, vivant en 1481. Les aînés ne durèrent pas au-delà des dernières années du xvie siècle, et leur fin fut aussi tragique, que leur existence avait été brillante. Aubret la raconte en ces termes, dans le troisième volume de ses mémoires pour servir à l'Histoire de la Principauté de Dombes, page 453 (3) :

- (1) A l'assemblée de Villars parurent en qualité de députés du duc de Bourbon, les susnommés seigneurs d'Arbain, de Saint-Lager et de Chanains, Bastier et Balarin, Guillaume Baudet, maître des eaux et forêts de Beaujollois, Michel de Rancé, procureur-général, Jean de Rancé, trésorier-général, et Philibert de Sotizon. (Hist. de la souver. de Dombes, t. Ier, p. 269, manuscrit de la Bibl. de Lyon.) Ed. Guigue, p. 257, 269.
- (2) Histoire de Villefranche, capitale du Beaujolois, par Pierre Louvet de Beauvais... Lyon, Daniel Gayet, 1671, pet. in 8°. Ce petit volume, devenu rare, est fort recherché, dit Brunct, dans les provinces qui touchent au Beaujolois. Il a 104 pp., plus 5 feuillets contenant les armoiries de la ville, et celles des magistrats auxquels il est dédié, le titre et l'épitre. On y trouve une liste des échevins de Villefranche depuis l'an 1376.
 - (3) Manuscrit publié par les soins de M. Guigue, le savant élève de

« Le duc de Savoie ne tenant pas le traité qu'il avait fait avec le Roy, le 27 février 1600, par lequel il s'était obligé de relâcher à Sa Majesté le marquisat de Saluces ou la Bresse, S. M. vint à Lyon et y arriva le 8 juillet. Il y eut encore quelques pourparlers de paix; mais le Duc de Savoie voulant amuser le Roy, parce qu'il attendait du secours des Espagnols, le Roy ayant connu son intention. ne voulut pas se laisser amuser plus longtemps et déclara la guerre à ce duc, et la commença le 6 août, et le 12, M. le maréchal de Biron eut pris Bourg-en-Bresse. Notre prince suivit Sa Majesté dans ce voyage et le servit dans cette guerre qui n'eut pas de longues suites. Un capitaine appelé Tourbes ayant été coucher chez le seigneur de Gletteins, dans son château, l'y assassina et vola (1). Ce crime étant des plus graves, l'on en informa; et ayant des preuves suffisantes, le procureur-général du Prince fit demander un pareatis à S. M., pour arrêter cet assassin dans ses Etats et dans ses troupes. Le Roy accorda cette permission, étant à Chambéry, le 12 septembre. Ensuite de

l'École des Chartes, à qui nous devons déjà la 1re édition de l'Histoire de la souveraineté de Dombes, par le chevalier Guichenon. Trévoux, in-4°, 1863; l'Obituaire de Saint-Paul, la Topographie historique de l'Ain et un grand nombre d'autres excellentes publications relatives à nos provinces.

(1) Gletteins est un chasteau situé dans le pays de Dombes à l'opposite de la ville de Villefranche, la rivière de Saône entre deux, lequel a été possédé longtemps par des gentilshommes qui en portaient le nom et dont la race est finie. Les seigneurs de Rancé succédèrent à ceux-là; le duc de Bourbon, prince de Dombes, qui avait confisqué cette terre pour devoirs non faitz et non payez la leur ayant donnée, ils en jouirent jusques environ l'an 1590, auquel le dernier de ces Rancé fut assassiné dans sa moison avec tout ce qui s'y rencontra. Le seigneur de Rappetour, son gendre, luy succéda, et ses enfants en jouissent. Ils sont du nom et des armes de Varennes, et nous en donnons la généalogie entière en son ordre. Gletteins: Losengé d'or et de gueule. (Table des Maisons nobles qui ont donné des religieux au monastère de l'Isle-Barbe, p. 13, éd. par Rivoire en 1846, in-4°.)

cette permission, ce capitaine fut arrêté en Savoie, conduit dans les prisons du Parlement, qui le condamna à être roué vif; ce qui fut en 1601. Le pré où l'exposition fut faite est appelé encore à présent le pré de la Roue. Il fut exécuté à Trévoux (1). »

Aubret commet ici, sur la date de cet événement, une erreur que tous les historiens de Dombes ont répétée après lui. Le Laboureur n'y est point tombé, et reporte la mort du dernier de ces Rencé à l'an 1590. (Loc. cit., note 8.)

Ce qui prouve l'exactitude de cette dernière date, c'est un arrêt du Parlement de Dombes du 1er avril 1592, rapporté par Aubret lui-même, tome III, p. 418.

Alexandre de Rancé, dont il s'agit dans cet arrêt, était le frère'de la victime du capitaine Tourbes. Mais comme il appartenait à l'Église, étant aussi chanoine de Saint-Paul de Lyon, il était par là incapable de posséder cette seigneurie de Gletteins, à cause du service de guerre auquel elle était assujettie (2). Yves de Rancé, son autre frère, était mort en la guerre des Flandres, sous le duc d'Anjou, à la suite du duc de Montpensier (3). Les deux filles issues du mariage de Philibert de Rancé avec Anthoinette de Gaspard, furent donc déclarées ses héritières : l'aînée, Anthoinette de Gletteins, porta partie de ce fief audit seigneur de Varennes-Rappetour (4), gentilhomme lyonnais,

- (1) Dombes, t. Ier, p. 36.
- (2) En 1466, le duc Jean II de Bourbon avait fait sommer frère Guillaume de Varas, religieux de Saint-Benoît, acquereur de Gletteins que lui avait aliéné Michel de Rancé, de mettre ce château hors de sa main, et de le remettre à une personne qui pût servir dans les guerres, ce que ce religieux n'ayant pas fait, les gens du duc avaient saisi cette terre. Aubret, III 65.
 - (3) Guichenon, t. II, page 423 du manuscrit des PP. Jésuites de Lyon.
- (4) Varennes-Rappetour, fief en Lyonnais, paroisse de Theizé, passa, vers 1710, à Claude Brossette, ci-devant nommé, p. 109. Voir sa lettre à Boileau, sous la date du 15 août 1710, à ce sujet. L'acte de foy et hommage est aux archives du département du Rhône, c. 626 39, sous la date du 23° janvier 1722.

son mary; et Catherine de Gletteins, sa sœur, l'autre partie au sieur de Montmelas en Beaujollois. Cependant les enfants et héritiers dudit sieur de Varennes possédèrent Gletteins jusqu'à la fin du siècle dernier. » Le Laboureur a donné leur généalogie, dans les Mazures de l'Isle-Barbe (1), auquelles nous allons encore avoir recours, pour étudier le sort de la branche cadette des Rancé, d'où sortit le premier traducteur d'Ange Politien.

En déroulant, au premier volume de son savant ouvrage, les fastes de l'illustre maison de Montd'or, issue du Paladin Roland, le prévôt de l'Isle-Barbe, qui ne voyait rien au-dessus d'elle pour l'antiquité, dans nos Provinces, s'exprime ainsi à la page 169 (2): « Estiennette de Mont-

⁽¹⁾ T. II, p. 626.

⁽²⁾ Conf., additions et corrections. Chavannes, fief scitué riere la paroisse de Courzieu, province de Lyonnois, était entré dans la maison de Montd'or par l'alliance de Jeanne de Marzé, fille d'Etienne de Marzé, seigneur de La Tour de Chavannes, veuve de Jean de Tholigny, remariée le 26 juin 1467, à Jean de Montd'or, père d'Antoine II. Il passa à la maison de Rancé, le 3 février 1544, comme il est dit ci-dessus. Christophle de Rancé-Glettins, mort vers 1670, le laissa sans doute à sa veuve Marguerite de La Garde, en lui substituant pour héritier, Jean de l'Or de Niergues, seigneur du Coing, car nous voyons aux archives du Rhône, bur. des finances, - à la date du 11 juillet 1671, dénombrement par Marg. de La Garde, veuve de Christophe de Gletteins, - et à la date du 1er décembre 1681 - Jean de l'Or, seigneur du Coing et des Chavannes, héritier substitué de Messire Christophe de Gletteins-Rancé. En 1717, Jean de la Roue, propriétaire par succession de Chavannes et Triamen (Trianon sic), demande d'ètre reçu à hommage. Enfin, son successeur, François de la Roue, écuyer, seigneur dudit lieu, laisse une succession en deshérence, vers 1746. Une saisie réelle est introduite par Claude-François de La Garde, (sans doute de la famille de Marg. de La Garde, veuve de Christophle de Rancé-Glettins). Elle est suivie d'une sentence d'adjudication en faveur du sieur Le Rat, qui prend le nom de Chavannes, le 2 août 1746. Sa femme, Marguerite Piégay vend le 24 octobre 1752 ladite seigneurie de Chavannes et Triamen à Odet Gazanchon, de la paroisse de Hauterivoire, moyennant la somme de trente-trois mille livres, et le 4 mar

d'or fut mariée, le 3 février 1544, à Estienne de Rancé de Glettins, à laquelle Estiennette, Anthoine II de Mont-d'or, son père, donna la terre de Chavannes en toute justice, à la charge que ledit Estienne de Rancé porterait le nom et les armes de Chavannes. D'eux sont sortis par degrez Christophle de Chavannes de Rancé de Gletteins, seigneur de Chavannes, La Garde et Aubigny, et Barthélemy de Chavannes de Rancé de Gletteins, conseillier ordinaire de Son Altesse Royale Mademoiselle d'Orléans, gouverneur de la ville et chasteau de Thoissey. Ils portent escartellé, le 1er et 4e d'azur, au croissant d'argent, pour Rancey (sic); au 2e et 3e de gueules, au sautoir d'or, qui est Chavannes. Devise: Resistendo virtus augetur. » Troisième variante, pour le dire en passant, de la devise de cette maison.

Pour compléter ces rapides indications de Le Laboureur, il faut recourir maintenant à Guichenon qui, dans la deuxième partie de l'histoire de la Souveraineté de Dombes, pag. 31, donne la notice suivante sur le dernier des seigneurs de Chavannes de Rancé, nommé dans le passage des Mazures, ci-dessus transcrit.

LIV. Barthélemy de Chavannes, écuyer, seigneur de la Rey, a eu l'office de conseiller, de Jean-Claude Charbonnier, seigneur de Crangeac, par résignation, le 12 septembre 1648. Il fut reçu ensuite avec lettres de dispenses d'âge, du 18 décembre suivant. Il est encore conseiller au conseil de S. A. R. Mademoiselle.

Jean de Chavannes, écuyer, seigneur de Ronzières, son père, était fils de Jacques de Chavannes, écuyer, seigneur

1753, Odet Gazanchon de Chavannes est admis à foi et hommage. Ses héritiers possèdent encore le château et la terre de Chavannes dont ils portent le nom; l'un d'eux est avocat à Lyon, et un de ses cousins, notaire à Genay. Il ne faut pas confondre Christophle de Rancé-Gletteins dont il est question p'us haut, avec son neveu des mêmes nom et prénoms, qui épousa Marie-Anne de Digoine du Bourg.

de la Brosse et de la Valsonnière (1), fils d'Etienne de Rancé de Glettins, seigneur de Chavannes et d'Etiennette de Montd'or.

Louvet ajoute (2) que ce magistrat était encore, en 1671, doyen des conseillers et syndic du Parlement de Dombes; il ne fut remplacé qu'en 1673, et conserva jusqu'à sa mort. advenue le 5 avril 1694, le titre de conseiller-doyen honoraire du Parlement.

Nous voici donc arrivés au Chantre de cette église séculière et collégiale de Saint-Paul de Lyon, son fils, dont parle Quincarnon, en 1682, pour le citer au nombre des capitulans illuminés par la naissance ou par les vertus ou par les sciences (3), et Brossette, en 1704, pour raconter à

(1) La Valsonnière, fief dans la paroisse de Saint-Genis-l'Argentière, passé dans la maison de Beck, par le mariage de Jean-Baptiste de Beck, écuyer, avec Anne de Rancé de Gletteins. le 20 juin 1631. (Guichenon.)

Ronzières, maison-forte, domaine et rente noble, qui s'étend ez-paroisses d'Affoux, Saint-Forgeux et Saint-Marcel, pour lesquels il y eut avœu et dénombrement du 14 mars 1539, par Louis Arod, écuyer, et damoiselle Isabeau Gaste, sa femme. De leur mariage est né: Jean Arod, qui épousa Barbe de Signoles, et en eut pour enfants: 1° Jean-Jacques Arod, seigneur de Montmelas, marié en 1592 à Catherine de Rancé-Gletteins (Aubret, III, 418); 2° Isabelle Arod, mariée à Jacques de Rancé-Gletteins, auquel elle porta en dot la seigneurie de Ronzières, passée depuis, par mariage, dans les familles de Costart, et Simonnet de Ronzières, dont il y a, aux archives du Rhône, divers actes de foy et hommage des 20 juillet 1671, 19 août 1720 et 16 septembre 1767. — Bureau des finances.

- (2) Tome, p. 110 du manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Lyon, contenant l'histoire du Beaujolais, attribuée à Pierre Louvet.
- (3) Je le trouve encore nommé dans les circulaires de l'intendant d'Herbigny, en date du 24 juillet 1697, demandant dans chaque paroisse les noms des gentilshommes y demeurant, et ceux des fiefs, s'il y en a. Le curé des Sauvages, Geneste, répond sous la date du 20 d'août 1697, à la première question : « Il n'y a que messire de Chavannes de Rancé, chanoine et chantre de l'église de Saint-Paul de Lyon. » A la seconde question : « Il n'y a que le fief de la Rey qui appartient à messire de Chavannes, ci-devant nommé. » (Mémoire de l'intendant d'Herbigny, cahier des circulaires, aux archives départementales du Rhône).

Boileau sa mort tragique; ce très-digne prestre était alors âgé de cinquante ans environ, d'après son acte de décès; il fut inhumé dans la cour de la chapelle de la Sainte-Trinité, scise en l'église de Saint-Paul(1). On sait que par respect pour la tradition qui attestait la consécration miraculeuse de cette basilique, on n'enterrait pas dans ses nefs, mais seulement dans les chapellès et dans le cloître. D'après une délibération du Chapitre, rapportée par Severt (2), de mémoire d'homme on ne se souvient pas que personne ait reçu la sépulture dans l'intérieur de l'église Saint-Paul.

Pour trouver d'autres traces du passage en Beaujolais des descendants de la famille de Rancé, il faut maintenant nous transporter dans la petite paroisse des Sauvages, audessus de la montagne de Tarare, où le fief de la Rey se trouve situé (3).

(1) En présence de Barthélemy Gayot, prêtre, docteur de Sorbonne, ehenoine de Saint-Paul et prieur de Terney (sic), de Pierre Gayot, trèsdigne prêtre, d'Hugues de Fromantes et de Pierre Baudry, ses parents et amis.

N'est-ce pas plutôt Ternand, dont le prieuré appartenait à messire Barthélemy Gayot, des seigneurs de la Rejasse, de la Claire, etc? Quant à Hugues de Fromentes, ce doit être Hugues d'André, dont on lit aux archives du Rhône l'acte de foy et hommage pour Fromentes, château et tief dans la paroisse de Saint-Didier au Mont-d'Or, sous la date du 19 mars 1671. Il avait été échevin de Lyon, en 1658. La chapelle de la Sainte-Trinité, hors des murailles de l'église de Saint-Paul, était destinée à l'inhumation des chanoines, qui y célébraient alternativement. On ytrouva pourtant les tombeaux de deux secrétaires du Roy, Jean-Baptiste du Lieu et Jérôme Lentillon, conseiller. C'est celle qui servait de nos jours au dépôt des morts, ajoute l'auteur de Lyon ancien et moderne, où je puise ces indications. Je dois ajouter qu'aujourd'hui c'est un dépôt ou magasin de chaises, loué malheureusement à un particulier qui occuppe aussi la cour peuplée de tombeaux.

- (2) Hist. eccles. de Lyon, p. 356 et 357.
- (3) Il ne faut point le confondre avec celui du même nom, situé dans

Je le trouve nommé pour la première fois dans une commission donnée le 4 avril 1459, par André Porte, lieutenant du sénéchal de Lyon, conformément à la déclaration de Charles VII, de 1455. Il y est dit que le sire de Beaujeu « se faisait reconnaître les fiefs de l'Eglise de Lyon, sçavoir ceux de Francheleins, de Lurcy, de Corcelles, de Diost, de Barbarel, de la dixme de Marlieu, outre la rivière de Saône, et de Chastillon-d'Azergues, du Bois-d'Oingt, de Grézieux, de la Rey, de l'Argentière, de Bagnols en deça de la Saône, dont les seigneurs avaient toujours reconnu d'être vassaux de l'Eglise de Lyon, et que voulant défendre l'Eglise de Lyon, qui était de fondation royale et qui est sous la sauvegarde du Roy, il ordonnait de faire défenses aux seigneurs supérieurs de faire reconnaître leurs fiefs, à peine de cinquante marcs d'or, ou autre plus grande à encourir envers le Roy, en cas de contravention; et en cas d'opposition, il ordonne que ces seigneurs seraient assignés par devant lui. Ce qui fut la même année. »

Le procès qui s'en suivit devant Guillaume Becey, procureur du Roy à Lyon, d'abord, puis devant la Cour royale du bailliage de Mâcon, nous montre que le seigneur de la Rey était alors noble Philippe de Blods, dont la famille a donné des religieux au monastère de l'Isle-Barbe; ce qui fournit à l'auteur des Mazures l'occasion d'écrire dans sa Table des Maisons nobles (1): « La maison de la Rey qui a eu des biens à Tarare et dans le Beaujollois, estoit fort bonne en effect, elle a eu alliance avec celle de

la paroisse de Saint-Galmier en Forez, qui appartenait à la famille Staron jusqu'en 1789.

Celui dont il s'agit ici est placé dans la carte 21° de l'atlas de M. de Bombourg, près du bourg de Ronno, à la source d'un ruisseau qui descend à Amplepuis, le plus au nord de ses trois affluents.

(1) P. 22 et 23 de l'édition donnée à Lyon, en 1846. Conférez l'article Roche-Baron, p. 23.

Roche-Baron (1) illustre en son tronc et en ses branches. Ceux de Beaujollois sont cadets de la Roche-Foucault (sic) (2), à qui Roche-Baron est echeu par alliance avec les derniers Roche-Baron Chalencon. »

Philippe de Blods exposa au bailly de Mâcon, sénéchal de Lyon, que dans sa terre de la Rey, scituée en-deçà de la Saône, il avait plusieurs noblesses en toute juridiction, haute, moyenne et basse, et plusieurs hommes qui luy étoient subjects et justiciables immédiats, qui avoient toujours été francs et exempts de toute taille, dons et autres tributs envers tous autres que luy; — qu'il était dans cette possession depuis l'an et jour, 5. 10. 20. 30. 40. 50. 60. et plus de cent ans, etc., etc. (3).

Le jugement de cette instance fut sans doute favorable aux prétentions du sire de Beaujeu, car Louvet (4) nous apprend qu'en 1539, c'est-à-dire quatre-vingts ans plus tard, Philippe de Blods IIº du nom, petit-fils de l'appelant, fournit le 24 février, avœu et dénombrement pour les cens, rentes, servis et droits à lui dus en la paroisse des Sauvages. Il est vrai que le Roy François Ier, après la disgrâce de Charles, duc de Bourbon, connétable de France, ayant mis les pays de Dombes, et de Beaujollois sous

- (1) Par le mariage de Gabrielle de la Ray avec Geoffroy de Roche-Baron, vers 1557, Mazures, II, 512.
- (2) De cette branche est issu François de La Rochefoucault, marquis de Rochebaron, commandant pour le Roy dans la ville de Lyon, provinces de Lyonnois, Forest et Beaujollois, vers 1764. Il épousa, cette année même, Marie-Anne-J. de Foudras. V. Lachesnaye, des Bois, art. La Rochefoucault; l'on voit par l'art. de Le Laboureur que Rochebaron avait passé deux fois par des alliances féminines, avant d'arriver aux la Rochefoucault: 1º par le mariage d'Antoinette de Rochebaron avec Claude des Serpents; 2º par celui de Catherine des Serpents avec Louis de la Rochefoucault, comte de Lauree, aïeul de François.
 - (3) Mém. Mss. d'Aubret, III, 17.
 - (4) Louvet. Hist. de Beaujollois, Mss. de la bibl. de Lyon. 539.

sa main (1), il est difficile de savoir en quelle qualité, il exigeait l'hommage; mais ce qui peut nous fixer à cet égard, c'est qu'au siècle suivant, le fief de la Rey étant passé à la famille de Chavanes de Rancé, par le mariage de Jean, sieur de Ronzière, avec la dernière de la maison de Blods (2), ce nouveau seigneur, dont le fils devint plus tard conseiller au Parlement de Dombes, fit à son tour prest. de foy et hommage, le 22 mars 1639 (3), à S. A. R. Gaston, duc d'Orléans, à qui le Roy avait donné la tutelle et garde noble royale de Mademoiselle, sa fille, héritière du Beaujollois et de la Dombes.

Quoi qu'il en soit, les registres paroissiaux, conservés aux Sauvages, font connaître d'une manière non interrompue la suite de ces seigneurs depuis 1671, date du plus ancien de ces registres, jusqu'en 1787, qu'ils s'éteignirent dans la famille de Fontebrune, dont les descendants leur avaient été substitués. Nous verrons bientôt comment cette substitution, contenue au testament de Mathieu de Chavannes de Rancé en 1729, et le procès qui s'en suivit, en 1787, amenèrent la publication des deux livres d'Epistres d'Ange Politien, traduits par le chantre du chapitre de Saint-Paul, dont Claude Brossette nous a transmis le souvenir dans sa correspondance avec Boileau (4).

- (1) Ils ne furent rendus à Louis de Bourbon, 1er duc de Montpensier, que par la transaction du 27e de septembre 1560, enregistrée au Parlement de Paris, par arrêt du 25e de juin 1561.
 - (2) V. Laroche-Lacarelle. Hist. du Beaujolais. T. I, Vo Sauvages.
- (3) Le manuscrit déjà cité de Louvet indique, prr erreur du copiste, la date de 1539.
- (4) Elle a été publice sur les manuscrîts originaux, par M. Auguste Laverdet, avec une introduction de Jules Janin. Première édition complète et en partie inédite. Paris, Techener, 1858, in-8, avec six fac-simile. La collection de lettres et autres pièces autographes, que reproduit ce volume curieux, a été acquise au prix de 4,000 francs à la vente Ant.-Aug, Renouard, en 1854. L'édition donnée par M. Laverdet a entièrement effacé, dit Brunet, celle de Lyon, 1770, 3 vol. in-12, publice par Cizeron-Rival, laquetle n'est ni aussi complète ni aussi exacte que celle-cí.

D'après ces registres, Barthélemy de Chavannes de Rancé habitait encore la Rey et la maison-forte située proche l'église paroissiale des Sauvages (1), le 20 may

(1) Des vestiges en subsistent encore dans le clos du presbytère. Le curé actuel, le respectable M. Cognet, dont la nomination remonte à 1829, en a vu tomber la tour de l'entrée, qu'on appelait le Fort.

Barthélemy de Chavannes, eut de son mariage. (10 juin 1649. Mortier, notaire), avec Marie Mettare, fille de Pierre Mettare, conseiller du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, en 1650, onze enfants, dont voici les noms:

- 1 Pierre, ne le 14 avril 1650, en la paroisse de Sainte-Croix de Lyon.
- 2 Marie, 20 septembre 1651, même paroisse.
- 3 Louis, 1654, chanoine de St-Paul de Lyon, mort le 30 août 1704.
- 4 Anne, 6 may 1655, en la paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin.
- 5 Marie-Catherine, 25 octobre 1656, même paroisse.
- 6 Hugues, 30 avril 1658, filleul d'Hug. de Pomey, seigneur de Rochefort, prévôt des marchands en 1660.
- 7 Mathieu, 22 janvier 1660, marié à Elis. de Roemer, mort en 1729.
- 8 Marguerite, 24 juin 1663, filleule de Jean de Mont-d'Or, seigneur d'Oyrieu.
- 9 Christophie, 16 juin 1669, marié à M. A. de Digoine du Bourg.
- 10 Marie-Françoise, 22 juin 1669 (née 16 avril 1666).
- 11 Barthélemy, 27 octobre 1671, capitaine, marie à Benoite d'Honoraty.

On lit dans les registres du Parlement des Dombes déposés aux archives de Bourgogne, à Dijon, sous la date du 23 décembre 1658: Messicurs du Parlement saluent Leurs Majestés à Lyon, ainsi que Monsieur, frère unique du Roy, Monseigneur le chancelier de France, Séguier, et Monseigneur le cardinal Mazarin, premier ministre. Ce jour, 23 décembre 1658, la Cour s'étant assemblée au Palais, sur les onze heures du matin, où étaient MM. de Sève-Laval, premier président; Chapuis, second président; Amiot, Pillehote, maîtres des requêtes; de Bernoud, de Rochefort, Philibert, Cholier, de Chavannes, Cachét, de Pradel-Autherin, Mallet, Bollioud, conseillers; Cholier et Rhonet, avocat et procureur généraux; Penet, secrétaire et greffier, est allée saluer Leurs Majestés, ce qu'elle a fait en robes rouges et debout, les huissiers marchant devant eux, en robes noires, avec leurs baguettes; les harangues prononcées par M. le premier président, dont la teneur suit:

Au Roy, à la Royne, etc.

Son Altesse Royale étant aussi à Lyon avec Leurs Majestés, s'est trans-

1671. Il avait épousé, le 10 juin 1649, Marie Mettare, fille de Pierre Méttare, conseiller du Roy, maison et corone de France, et de ses finances. De ce mariage étaient nés onze enfants, parmi lesquels je signale notre chanoine, le traducteur, et son frère, Mathieu de Rancé, qui devint plus tard lieutenant-colonel au régiment de Savigny, chevalier de Saint-Louis et commandant du deuxième bataillon de milice du Lyonnois. Ce dernier se maria, vers 1698, avec une noble allemande, Marie-Elisabeth de Ræmer, fille d'un officier général rhénan, commandant la citadelle de Dusseldorf, capitale du duché de Berg, alors sous la domination des comtes palatins. Mathieu fut, en 1704, l'héritier de son frère Louis de Chavannes de Rancé, prêtre, docteur en théologie et chanoine de Saint-Paul, et il recueillit dans la succession peu opulente de ce dignitaire ecclésiastique, le manuscrit de la traduction, qu'il avait entreprise, des œuvres latines d'Ange Politien, avec des commentaires propres à éclaireir les endroits obscurs, et l'histoire des sçavants du xve siècle. Bien que ce manuscrit portât la date de 1682, la conformité de son titre avec le passage du Menagiana édité seulement en 1715 par Bernard de la Monnoye (1), m'a fait penser que cet érudit pourrait bien

portée dans sa souveraineté de Dombes, et a fait sa première entrée dans la ville de Trévoux, où elle a été saluée et complimentée par son Parlement et tous les corps de la Souveraineté; la harangue prononcée par son premier président. Le 20 décembre 1658, S. A. R. a pris le plaisir de la chasse dans les plaines et environs de Vimy dans le franc-Lyonnois (Neuville-l'archevêque). Barthélemy de Chavannes avait alors 32 ans. Il mourut le 6 avril 1694, et fut inhumé dans la chapelle des pénitents de Saint-Marcel, à Lyon.

(1) Voici ce passage, reproduit ici, pour qu'on puisse faire la comparaison qui m'a frappée: « Les lettres d'Ange Politien et les réponses qu'on y a faites, recueillies en un volume divisé en douze livres, mériteraient fort, par l'abondance des bonnes choses qu'elles contiennent, qu'un habile homme, qui aurait du loisir, entreprit de les traduire, et d'y ajouter des commentaires propres à éclaircir les endroits obscurs, et surtout l'histoire des sçavants de ce temps-là. » Menagiana. T. Icr, p. 137.

en avoir emprunté l'idée au chanoine lyonnais. Quelle coïncidence frappante aurait amené sous la plume de ces deux savants des idées et des membres de phrase presque identiques, s'ils ne s'étaient communiqué non-seulement leur pensée, mais la forme même qu'elle avait revêtue dans leur esprit. Or, ici, la priorité appartient à notre compatriote, et l'auteur des Noëls bourguignons (1) est devancé de plus de trente ans. Le Menagiana de La Monnoye ne parut, en effet, comme je l'ai dit, qu'en 1715; mais il est juste d'ajouter qu'il était sur le chantier depuis longtemps.

Dès l'année 1693, Bayle écrivait à l'abbé Nicaise « Le Menagiana corrigé sur les avis de M. de La Monnoye, sera quelque chose de bon. Personne ne pénètre comme lui les fautes les plus imperceptibles. » (Lettre 115.) Le passage cité ne peut donc être antérieur à 1682, puisque la première édition dont parle Bayle ³est de 1693. — Du reste, La Monnoye nous apprend lui-même, dans une lettre du 6 d'octobre 1715, la date de sa traduction de la première des lettres de Politien, insérée à la fin du premier volume du Menagiana, et qui s'y trouve précédée d'un avis où il semblait promettre une traduction entière de cette correspondance, accompagnée de ses commentaires. Un savant de ses amis lui ayant demandé si ce projet serait bientôt exécuté, voici ce que M. de La Monnoye lui répondit à la date ci-dessus rapportée : « Vous n'êtes pas le seul, monsieur, qui m'ait demandé si j'ai traduit et commenté toutes les lettres de Politien? Je le voudrais bien. Ce seroit un ouvrage de conséquence, que dans un âge aussi avancé qu'est le mien, je ne suis plus en état d'entreprendre. Ce fut un peu avant mon départ de Dijon, que je traduisis et

⁽¹⁾ La Monnoye, né en 1641, fut à la fois, poète, critique et philologue. On estime surtout ses *Noëls*, qui ont fait l'objet d'une notice de M. Mignard, en 1856. Ils sont écrits dans le patois bourguignon et furent publiés pour la première fois en 1701, sous le nom de Guy Barozai.

commentai la première de ces lettres. J'en vins ensuite à la seconde, que j'ai traduite, mais sans notes. Hic terminus hæret. »

Ajoutons que la traduction de cette seconde lettre n'a jamais été imprimée. Or, ce que La Monnoye ne croyait plus pouvoir entreprendre, en 1715, (il avait alors soixantequatorze ans) il l'avait essayé huit ans auparavant, car c'est en 1707, qu'après avoir quitté Dijon, il vint s'établir à Paris. (Voir Mémoires historiques sur la vie et les écrits de feu M. de la Monnoye; par M. Rigoley de Juvigny. p. 53.) Il y avait alors trois ans que le chanoine de Rancé était mort, laissant aussi son œuvre interrompue; mais en tout cas, antérieure comme conception et comme exécution à celle de l'auteur du Menagiana. Je n'ai trouvé d'ailleurs aucune trace de correspondance entre ce dernier, et Louis de Chavannes de Rancé.

En comparant la traduction de la première épitre, contenue dans ce recueil, à celle du chanoine lyonnais, il est impossible de ne pas reconnaître deux travaux très-différents, et dont le meilleur, j'ose le dire, n'est pas celui de La Monnoye.

Toutefois cette entreprise si bien conçue ne fut pas poussée plus loin que la fin du deuxième livre d'épitres, sur les douze que contient l'ouvrage, en y joignant la première lettre du livre III, et l'une des Sylves d'Ange Politien, intitulée Ambra. Il paraîtra curieux d'apprendre maintenant comment la traduction de ces deux premiers livres et du poème d'Ambra, a vu le jour à la fin du siècle dernier, dans une publication où leur auteur n'est pas même nommé.

J'ai dit que Mathieu de Chavannes de Rancé, par son testament de 1729, avait créé une substitution au profit de l'aîné des enfants mâles à naître de son fils Barthélemy, et de l'aîné des enfants mâles du dit aîné, et toujours d'aînés en aînés, jusqu'à l'infini; et ceux-ci venant à décéder sans postérité, en faveur de l'aîné des enfants mâles à naître de sa

fille Marie-Ferdinande de Chavannes de Rancé, qui épousa par contrat du 16 avril 1733, messire Jacques Goussard de Fontebrune, escuyer, fils de messire Louis Goussard de Fontebrune, conseillier du Roy, trésorier-payeur des gages au Parlement de Bourgogne, et de dame Marie de Thoridenet.

Cinquante-huit ans plus tard, la condition mise par le testateur à la clause de substitution, venait à se réaliser en 1787, par le décès de son petit-fils Guillaume de Chavannes de Rancé, fils de Barthélemy II° de Rancé-Glettins, seigneur de la Rey, aide-major au bataillon de Forez; et de dame Pétronille de Mazille de Vaubresson.

Guillaume, quoique marié, en 1776, avec Madeleine du Perray, ne laissait point d'enfants, et sa veuve se mit en possession du fief de la Rey, qui lui fut disputé par le petit-fils de Marie-Ferdinande de Rancé, dame de Fontebrune, son neveu à la mode de Bretagne.

Edmond de PILLLAT.

(A continuer.)